- M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) a une question à poser.
  - M. Rose: Je me demandais . . .
- M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre! A l'ordre! Le député qui a la parole n'a pas autorisé la question.

[Français]

M. Breau: Quand le député parle, je l'écoute, et j'aimerais qu'il me traite avec la même courtoisie. Qu'il reprenne son siège, écoute un peu et essaye de comprendre ce que je dis, au lieu d'intervenir pour déformer ce que j'essaie d'expliquer.

Monsieur le président, il n'y a rien qui empêche les provinces, dans le domaine de développement social . . .

[Traduction]

- M. Rose: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège...
- M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Le député soulève-t-il la question de privilège?
- M. Rose: Monsieur l'Orateur, au moment où j'allais formuler ma question, le représentant de Gloucester (M. Breau) a fait des réflexions désobligeantes sur mon intelligence. Comme il a posé une série de questions insipides visant à savoir pourquoi les provinces du Canada n'ont pas obtenu des avantages supplémentaires...
  - M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.
- M. Rose: Je me demande s'il voulait répondre à sa propre question...
- M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. La parole est au député de Gloucester (M. Breau).
- M. Breau: Monsieur l'Orateur, je n'arrive pas à comprendre l'attitude du NPD envers quelqu'un qui essaie de répondre à leurs problèmes. Peut-être qu'on a l'habitude de tellement les négliger qu'on pourrait continuer à le faire. Chaque fois que j'essaie de prendre la parole, le député de Fraser Valley-Ouest...
  - M. Alexander: Vous ne lui plaisez pas.
- **M.** Breau: ... essaie de me couper la parole. Il me semble que j'ai bien le droit à un temps de parole comme tout autre député.

Des voix: Bravo!

- M. Alexander: Combien de temps voulez-vous?
- M. Breau: Si la chaleur incommode le député, il devrait se retirer. Personne ne regrettera son absence.

[Français]

Monsieur le président, j'ai simplement dit que dans le domaine social, comme dans le domaine économique, il n'y a absolument rien qui empêche les provinces de déterminer leur politique et leurs priorités, ainsi que ce qu'elles doivent faire de leurs ressources financières, minières et autres.

Monsieur le président, je vais tout simplement conclure mes remarques en disant que le gouvernement actuel de même que le ministère de l'Expansion économique régionale illustrent bien comment le gouvernement fédéral se sert tout simplement de son pouvoir de dépenser pour

mettre des fonds à la disposition des provinces, lorsqu'elles ont décidé des priorités, qu'elles ont planifié et ont été engagées dans l'élaboration des projets.

C'est un exemple du fédéralisme qui est le nôtre, et je ne crois pas qu'un très grand nombre de pays puissent se vanter d'en posséder un semblable.

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre la parole sur la motion présentée par le député de Roberval (M. Gauthier), laquelle est tellement intéressante que tous les députés voudraient en parler, et ce au point où l'on nous a enlevé presque tout notre temps de parole pour le donner à d'autres. C'est un peu comme la finance, qui nous dépouille de tout.

Monsieur le président, nous voulons parler du crédit social et de l'économie. Nous parlons d'une question économique et non d'une question politique. Alors que tous les députés, surtout les ministériels, parlent de questions politiques seulement, nous, du Crédit social, nous bornons à parler de l'économie et de l'autonomie des provinces.

L'autonomie, c'est le droit de s'administrer soi-même, d'adopter ses propres lois et d'édicter ses propres règlements. Les provinces ne sont pas satisfaites, parce qu'elles sont devenuez mendiantes.

Le Crédit social veut l'autonomie non seulement des provinces, mais aussi des municipalités, de la famille et de l'individu. C'est ce qui fait la grande différence entre le Crédit social et les diverses formes de socialisme. Tous deux veulent une réforme qui garantit la sécurité économique et la satisfaction des besoins temporels, mais le Crédit social veut que chaque personne conserve le droit de disposer d'elle-même, tandis que le socialisme veut que l'État dispose des personnes.

C'est ce que nous avons présentement avec le parti libéral, parce qu'il est devenu un organisme socialiste presque à 100 p. 100.

Appeler la famille la cellule essentielle de la société, dire aux parents qu'ils sont les maîtres chez eux, rappeler à qui voudra bien entendre que la famille doit pouvoir s'épanouir, tout cela est fort beau, mais s'il n'y a rien sur la table, si l'accès aux produits n'est pas en rapport avec le nombre des bouches à nourrir, mais plutôt avec un travail imposé, le concept même de l'entité familiale est annihilé.

Monsieur le président, il n'en va pas autrement de l'autonomie des provinces. Nous avons certainement des provinces riches en ressources humaines, en matières premières, mais riches aussi d'idéal. Et lorsque des milliers de jeunes gens et presque autant de pères de famille sont réduits aux privations en face de richesses inutilisées, où est donc l'autonomie? Où est le droit des provinces de légiférer elles-mêmes en vue de mettre la richesse de la province à la disposition des citoyens des provinces?

Qu'est-ce qui empêche le gouvernement de placer les produits du sol, de la forêt, des rivières, de la mer et des mines au service des familles dénuées des choses les plus essentielles? C'est le manque de l'élément essentiel que le ministre des Finances (M. Turner) appelait aujourd'hui «pitons de monnaie».

Voici le cas d'une province—le Québec—avec des produits en quantité suffisante pour satisfaire aux besoins de ses quelque 6 millions d'habitants, dont 5 millions environ ne vivent que très modestement...